

## SOMMAIRE

1. Un organisme reconnu
2. Nos missions
3. Nos moyens
4. Notre financement
5. Pourquoi faire appel à nous ?



## CONTACT

### Protection Civile des Hauts-de-Seine

32 boulevard des Oiseaux

92700 Colombes

☎ 01 47 72 80 33

✉ [contact@protectioncivile92.org](mailto:contact@protectioncivile92.org)

💻 [www.protectioncivile92.org](http://www.protectioncivile92.org)



ORGANISME RECONNU

- Association Loi de 1901 créé en 1968.
- Affiliée à la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC), reconnue d'utilité publique.
- Agréée de sécurité civile par arrêté du Ministère de l'intérieur pour les missions de secours et la formation aux premiers secours.
- Reconnue comme organisme de formation professionnelle.
- Conventionnée avec la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP), le SAMU-92, la SNCF, ENEDIS (anciennement ERDF) et partenaire de la Préfecture des Hauts-de-Seine.
- Habilitée par l'INRS pour délivrer des formations de Sauveteur-Secouriste du Travail et de Prévention des Risques liées aux Activités Physiques (Industrie, Bâtiment, Commerce).
- 14 antennes locales qui couvrent 24 des 36 communes du département.

NOS MISSIONS

**Opérations de secours**

- 1 123 personnes secourues et 418 personnes assistées pour 332 postes de secours.
- 412 interventions au travers de 225 gardes réalisées pour le compte de la BSPP et du SAMU-92.

**Formations**

- Grand public, entreprises et collectivités
  - \* 1 862 personnes formées au PSC-1 (Prévention et Secours Civiques 1er niveau) au cours de 249 sessions.
  - \* 488 personnes initiées aux Gestes Qui Sauvent en 56 sessions.
- Entreprises
  - \* 103 personnes certifiées Sauveteur-Secouriste du Travail en 23 sessions de formation initiale ou de recyclage.

**Actions solidaires et sociales**

- 142 maraudes effectuées avec 1 494 personnes rencontrées.
- Intégration de nos équipes dans le plan d'urgence hivernale et le plan canicule.
- Aide humanitaire aux populations sinistrées lors de catastrophe (incendie, inondations, tempêtes...).



NOS MOYENS

- **340 bénévoles** dont **241 secouristes**.
- 139 bénévoles formés aux **premiers secours socio-psychologique**.
- **42 engins** : 12 véhicules de premiers secours, 3 véhicules polyvalents d'intervention, 1 véhicule léger de commandement, 4 véhicules logistiques, 2 véhicules tous usages, 11 véhicules légers, 8 vélos, 1 groupe électrogène remorquable.
- **Nombreux lots de matériel logistique** : brancards, groupes électrogènes, éclairage et chauffage mobile, tentes etc.
- Un **réseau radio numérique autonome**.
- Une équipe pédagogique de **formateurs certifiés** (50 formateurs PSC1, 23 formateurs PSE, 6 formateurs SST, 1 formateur PRAP-IBC) et 8 instructeurs (formateurs de formateurs).
- Le **matériel pédagogique adapté** pour délivrer des formations de haute qualité : mannequins pour la réanimation cardio-pulmonaire, défibrillateurs automatisés externes, vidéoprojecteurs, matériels de mise en situation (accessoires, maquillage...), support pédagogiques.

NOTRE FINANCEMENT

Pour faire face à ses dépenses d'investissement et d'exploitation, la Protection Civile des Hauts-de-Seine doit **trouver ses propres financements**. Ceux-ci proviennent essentiellement de trois sources :

- Pour 21% par **les subventions municipales**,
- A hauteur de 41% par **les formations dispensées au public et aux entreprises**,
- Enfin, pour 38%, par **les missions et postes de secours**.

**A savoir** : la Protection Civile des Hauts-de-Seine, au titre de sa mission de renforcement du service public de secours, **prend à sa charge l'intégralité des frais** relatifs aux gardes pour le compte des sapeurs-pompiers et du SAMU-92 (225 missions au total). Il en est de même pour tout ce qui à trait aux maraudes sociales (142 missions).



### Des ressources significatives rapidement mobilisables

Avec ses 12 véhicules de premiers secours à personnes (VPSP), ses 11 véhicules légers de secours, son véhicule léger de commandement, ses 4 fourgons logistiques et le concours de ses 340 bénévoles (secouristes, logisticiens, infirmiers...), la Protection Civile des Hauts-de-Seine est en mesure de **s'engager dans des dispositifs de secours de grande envergure**. Cela ne n'obère cependant pas sa capacité à répondre à ses missions récurrentes (postes de secours, gardes pour la BSPP et le SAMU-92).

La **réactivité** de la Protection Civile des Hauts-de-Seine lui permet de faire face à tout accroissement des sollicitations. Ainsi, en cas de besoin, le cadre d'astreinte 24h/24 est en mesure de déclencher les renforts nécessaires. De même, en cas de situation majeure telle qu'un plan rouge, la Protection Civile des Hauts-de-Seine est présente sur le terrain ainsi que dans les cellules de commandement mises en œuvre par les pouvoirs publics : le Centre Opérationnel Départemental de la Préfecture des Hauts-de-Seine, la régulation secouriste au Centre 15 du SAMU-92, le cas échéant les structures décentralisées dans les communes...

### L'activité constante, un gage de sérieux et d'efficacité

En 2017, ce sont plus de 550 missions de secours qui ont été assurées par la Protection Civile des Hauts-de-Seine, soit en moyenne **1,5 mission par jour**. Ces opérations ont conduit à secourir 1 535 personnes dont 406 ont été transportées par nos soins vers un centre hospitalier.

40% de notre activité est effectuée dans le cadre des conventions qui nous lient avec la BSPP et le SAMU-92. Cela s'est concrétisé par 225 gardes qui consistent à répondre aux demandes de secours sur la voie publique ou à domicile. Ces missions confrontent nos secouristes à des situations extrêmement variées, parfois très complexes, ce qui, en complément de leurs formations régulièrement renouvelées, leur permet de maintenir leurs compétences à un très haut niveau d'exigence.

### Une reconnaissance des pouvoirs publics

La Protection Civile des Hauts-de-Seine est :

- Partenaire de la **Préfecture des Hauts-de-Seine** par convention en date du 26 septembre 2013 et son avenant du 2 octobre 2015.
- Partenaire du **SAMU-92** par convention en date du 1er novembre 2006.
- Partenaire de la **Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris** par convention amendée le 28 mai 2014.
- Agréée pour les missions de Sécurité Civile de type A (opérations de secours), type B (missions de soutien aux populations sinistrées), type C (encadrement de bénévoles spontanés lors de missions de soutien aux populations) et type D (dispositifs prévisionnels de secours)
- Agréée pour délivrer des formations à la prévention et aux premiers secours (PSC 1, PSE 1, PSE 2, SST, PRAP-IBC).